



NATURE OCÉANE
40530 - LANDES

Email : mairie@ville-labenne.fr

Tél. 05 59 45 46 60

Fax 05 59 45 80 00

Site web : www.ville-labenne.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 OCTOBRE 2018

L'an deux mille dix-huit, le 3 Octobre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal de Labenne, dûment convoqués se sont réunis en mairie sous la présidence de Jean-Luc DELPUECH, Maire.

Etaient présents : tous les membres à l'exception de BELLOCQ Aurélien, ETCHEVERRY Anne et CHAVES Jonathan qui avaient donné respectivement pouvoir à RONDET Chantal, BENOIT-DELBAST Jacqueline et DELPUECH Jean-Luc.

Absent excusé : CURUTCHAGUE Philippe

Monsieur le Maire soumet le compte rendu du précédent conseil municipal à l'approbation ; celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Monsieur Magieu est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait part ensuite des décisions prises en vertu des délégations que lui a confiées le conseil :

- Le marché de travaux pour la rue de Claron a été attribué après appel d'offres à l'entreprise Soubestre pour un montant de 748 376.09 euros HT.
- La création d'une régie de recette pour le guichet unique.
- Un virement de crédit sur le B.P Commune du 022 vers le 6761 pour les écritures de stock (5 600 €) suite à la vente d'un véhicule NISSAN.
- Un virement de crédit sur le B.P Camping du 022 vers le 6811 de 1 000 euros pour corriger une provision aux amortissements insuffisante.



2018-10-03-01/44 - DECISION MODIFICATIVE N°1 AU B.P. COMMUNE

Monsieur Mais, adjoint aux finances, propose des virements de crédit pour des écritures d'ordre (1 500 € suite à une vente de véhicule) (33 654.80 € pour la comptabilisation de travaux en régie) ainsi que 6 920 € pour des titres annulés sur des exercices antérieurs.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2018-10-03-02/45 - COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

Monsieur Maïs présente la décision de la commission d'évaluation des charges transférées qui prend en compte les transferts de compétence GEMAPI, et des zones d'activité qui vont venir minorer de 7 817.75 euros l'attribution de compensation que reverse MACS à la Commune (751 861 en 2019).

Madame Bodart souhaite connaître la teneur de la provision réalisée pour Artiguenave. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit des provisions pour renouvellement.

Unanimité

2018-10-03-03/46 - GARANTIE D'EMPRUNTS POUR LE COL

Le Conseil approuve à l'**unanimité** la réitération de sa garantie accordée à un emprunt contracté par le COL pour le financement de la résidence Leus Arradits en 1994, suite à un recompactage et lissage de la dette pour un CRD de 228 208.83 €.

2018-10-03-04/47 - CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LA LOCATION DES SALLES ET DE MATERIEL

Monsieur Le Maire expose que l'accroissement du nombre de locations de salles, et de matériel et à la demande du receveur, justifie la création d'une régie administrée par un régisseur en charge de comptabiliser les recettes et d'en assurer le reversement global à la perception.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2018-10-03-05/48 - PARTENARIAT FINANCIER POUR LE SECOURS AERIEN HELIPORTE DE MIMIZAN

Jean-Michel Maïs expose que dans le cadre du partenariat déployé au sein du syndicat mixte de gestion des baignades landaises, il a été demandé une contribution solidaire au financement de la zone hélicoptérée de Mimizan, zone sur laquelle l'hélicoptère du SAMU est basé, venant en secours en deuxième rideau sur le littoral sud du Département.

Le montant de la participation pour Labenne est de 448.55 €.

Unanimité.

2018-10-03-06/49 - CONVENTION DE COFINANCEMENT POUR LE GIRATOIRE D'YRIEUX

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'élargissement de l'autoroute A 63, les ASF ont proposé que le carrefour d'Yrieux (route vers St Martin / RD 810) utilisé par les camions d'avitaillement du chantier soit sécurisé par la réalisation d'un rondpoint provisoire. La commune a réussi à obtenir que ce rondpoint provisoire devienne définitif par la mise en place d'un financement croisé, les ASF intervenant à hauteur de 200 000 €, le Département des Landes, MACS et la commune de Labenne finançant chacun 50 000 € HT.

Il rajoute que ce dispositif, une fois les travaux ASF achevés, bénéficiera aussi à la sécurité des administrés.

Les travaux devraient être réalisés en fin 2019.

Le Conseil approuve l'opération et son financement à l'**unanimité**.

2018-10-03-07/50 ACQUISITION D'UNE PARCELLE AUX PICS VERTS

Suite à des travaux de réalisation de la piste cyclable il a été constaté une emprise de 86 m² sur le domaine privé du lotissement Les Pics Verts.

Le conseil municipal approuve à l'**unanimité** (Stéphanie Chessoux ne prend pas part au vote) l'acquisition de cette parcelle auprès de l'association syndicale pour un montant de 860.00 €.

2018-10-03-08/51 ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DES PINSONS

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** l'acquisition d'une bande de 67.5 m² auprès des propriétaires de la parcelle A 14, pour l'euro symbolique, permettant ainsi l'élargissement de la rue des Pinsons au croisement avenue de l'Océan / Rue des Pinsons, les travaux d'enfouissement des réseaux sont en cours.

2018-10-03-09/52 ACQUISITION D'UNE PARCELLE PROMENADE DES PYRENEES

Le Conseil Municipal approuve l'acquisition à l'**unanimité** d'une parcelle (AC 255 et AC 253) d'une superficie respective de 228 m² et 143 m² pour l'euro symbolique auprès du groupe Cailleau.

Cette bande de terre, chemin piétonnier, permet de relier la Place des Landais à l'Allée des Pyrénées.

2018-10-03-10/53 ECHANGE DE PARCELLES COMMUNE / CONSORTS VERGNOLLES

Monsieur le Maire expose que les consorts Vergnolles ont accepté le principe d'un échange sans soulte de leur parcelle cadastrée C 643 (11 500 m²) avec les parcelles communales C 642 et C 3181p (13919 m²). Cette nouvelle acquisition, située juste en arrière du rondpoint du collège jusqu'au collège, le long du skate park, permettra à l'avenir la réalisation de nouveaux équipements sportifs.

Une issue par piste cyclable pour relier le bourg a été prévue.

Adopté à l'unanimité.

2018-10-03-11/54 ACQUISITION D'UNE PARCELLE RUE DES TILLEULS

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** l'acquisition gracieuse d'une parcelle AL 172 (134 m²) auprès des propriétaires du terrain à l'angle de la rue des Tilleuls et de la rue du Marais, pour permettre la réalisation d'un cheminement piétonnier protégé rue des Tilleuls permettant ainsi un accès sécurisé vers le cimetière.

2018-10-03-12/55 TRANSFERT DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DES LOTISSEMENTS ROSE DES SABLES ET GEMMEURS

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le transfert dans le domaine public des voies routières et des pistes cyclables des lotissements Rose des Sables et Gemmeurs.

2018-10-03-13/56 CONVENTION MACS / COMMUNE /SITCOM POUR LE POINT COLLECTE DE LA RUE DE CLARON

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** la convention établie entre MACS, le SITCOM et la Commune pour la mise à disposition de containers semi-enterrés qui seront installés rue de Claron dans le cadre du chantier éponyme. MACS et le SITCOM cofinancent la mise à disposition, la commune finançant les travaux.

2018-10-03-14/57 OPPOSITION AU TRANSFERT DE COMPETENCE EAU/ASSAINISSEMENT AU 01.01.2020

Monsieur le Maire explique qu'une loi votée cet été le 3 août offre la possibilité aux communes membres d'un EPCI de refuser le transfert de la compétence Eau et Assainissement au 1^{er} janvier 2020 rendu obligatoire par la loi NOTRe et de reporter celui-ci à 2026.

Monsieur le Maire rappelle que depuis la création de la régie municipale LEA, les prix de l'eau et de l'assainissement ont diminué entre 30 et 40% tant sur le m² que sur l'abonnement et jamais encore ré augmenté, alors que le service délivré reste un service de proximité et de qualité.

Unanimité.

2018-10-03-15/58 CREATION DE POSTES

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** la création d'un poste de rédacteur suite à la promotion interne d'un agent et d'un poste d'assistant socio-éducatif suite à une demande d'intégration dans la fonction publique territoriale d'un agent de la crèche jusqu'alors agent de la fonction publique hospitalière mis en détachement.

2018-10-03-16/59 ADHESION AUPRES DE L'ALPI POUR LA MISE EN PLACE DU RGPD

Monsieur Deblonde expose le principe du RGPD, nouvelle réglementation européenne qui s'impose à tous, y compris les collectivités territoriales pour la sécurisation de leurs données. Les conseillers municipaux approuvent à l'**unanimité** la convention entre la commune et l'ALPI qui va agir en qualité de délégué à la protection des données et accompagner la commune dans toutes les questions relatives à la protection des données personnelles et informatiques.

Didier Deblonde est désigné référent RGPD.

2018-10-03-17/60 AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DEVANT LA COUR ADMINISTRATIVE D'APPEL

Suite à un recours au Tribunal Administratif où le requérant (représentant mandataire des héritiers de l'ex-IHM) réclamait à la commune 6 630 000 euros pour préjudice subi lors du vote du P.L.U, recours gagné par la commune en première instance, le requérant a souhaité se pourvoir en appel devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

Les conseillers autorisent la commune à être représentée devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux.

POUR : 22

ABSTENTIONS : 4 (Decoux Nathalie, Payen Jean-Claude, Bodart Maïder, Bouville-Neveu Monique)

2018-10-03-18/61 MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES

Les membres du conseil municipal autorisent à l'**unanimité** la procédure de consultation par appel d'offres ouvert pour le marché de service « Assurance Statutaire ».

2018-10-03-19/62 CONVENTION D'UTILISATION DU TERRAIN SYNTHETIQUE

Dans le cadre de la réalisation du terrain synthétique, la Fédération Française de Football a accordé une subvention de 48 000 euros à la commune. En contrepartie, la Fédération Française de Football demande au Conseil une mise à disposition ponctuelle des installations à la ligue de football des Landes pour quatre saisons.

Mme Bodart regrette que les responsables du club de football n'aient pas autorisé cet été des enfants à jouer sur le stade dont le terrain synthétique et déplore l'attitude peu coopérante et impolie de ces responsables.

A ce titre, elle s'abstiendra sur le vote de la convention.

Mme Boucley rappelle que les infrastructures sportives sont confiées aux associations, et que pour l'intégrité des équipements, ces infrastructures ne peuvent rester libres d'accès.

Le Conseil Municipal approuve la convention avec la FFF par **25 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (Mme Bodart).

2018-10-03-20/63 Convention d'occupation du château d'eau pour l'installation d'une antenne relais

Le Conseil Municipal autorise l'installation d'une antenne relais (Bouygues) sur le château d'eau moyennant une redevance annuelle.

Unanimité

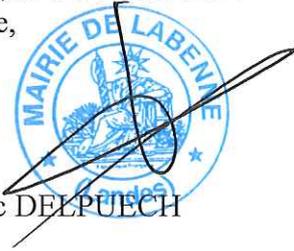
Questions diverses

Monsieur Payen souhaite savoir si on va enfin prendre des mesures contre la vitesse des véhicules qui prennent les rues pour des autoroutes.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'un problème de civisme et que les gendarmes sont intervenus.

Séance levée à 20h10

Labenne, le 4 Octobre 2018
Le Maire,



Jean-Luc DELPUECH